

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 5 Novembre

LE DAHOMEY

La campagne du Dahomey touche à sa fin. A l'heure actuelle, Abomey est probablement en notre pouvoir et la royauté de Béhanzin détruite. La tactique habile déployée par le colonel Dodds au cours de cette expédition aura servi à démontrer ce que peuvent l'énergie et la prudence d'un chef, secondés par des troupes valeureuses et disciplinées. Il aura démontré de plus la perfidie des colonisateurs allemands qui n'ont pas craint, au mépris de l'humanité et de la civilisation, de se faire les fournisseurs d'un despote nègre et les constructeurs des fortifications derrière lesquelles les Dahoméens mitraillaient nos soldats.

Mais maintenant que les obstacles sont franchis et que nous n'avons plus à craindre les incursions des noirs, une nouvelle question se pose. Qu'allons-nous faire du Dahomey ? Quelle sera l'organisation de notre nouvelle conquête ? Devra-t-on se contenter d'occuper les points de la côte où sont déjà établis les comptoirs français, en abandonnant l'intérieur après avoir installé à Abomey notre fidèle allié le roi Toff, définitivement débarrassé de Béhanzin ? Etablira-t-on sur ce pays un protectorat plus ou moins étendu avec une armée de fonctionnaires comme on a fait à Madagascar ? Lui donnera-t-on un gouvernement calqué sur celui qui existe au Congo ?

Les renseignements manquent pour donner dès à présent sur la question un avis motivé. Il va falloir faire une enquête, interroger les explorateurs, les commerçants, les officiers qui ont pris part à la campagne. Il va falloir surtout veiller à ce que les sacrifices faits par la France profitent exclusivement aux intérêts français, au lieu de tourner à l'avantage des colons anglais, allemands, portugais ou belges, voire même brésiliens, qui ne manqueront pas de s'abattre sur ce pays comme sur une proie. Ce

sera probablement l'objet d'un débat devant les Chambres. Il est à souhaiter que nos gouvernants s'inspirent de l'expérience du passé et sachent éviter les fautes précédemment commises dans la gestion de nos affaires coloniales.

Quoi qu'il en soit, il nous semble qu'il faudra avant tout éviter ces conflits pénibles entre l'autorité militaire et l'autorité civile qui ont si longtemps retardé au Tonkin l'essor de notre civilisation.

Il sera nécessaire d'attendre que le Dahomey soit complètement pacifié et réduit par nos troupes pour essayer d'y installer soit un de nos alliés noirs, soit une ébauche d'administration civile, comprenant des consuls et un gouverneur.

Avant tout, soyons pratiques et si une enquête approfondie nous permet de voir que nous ne pouvons trouver que des mécomptes en annexant le Dahomey, ne mettons pas sottement notre point d'honneur à y englober inutilement des hommes et des capitaux.

Nous savons trop ce que cette politique nous a rapporté ailleurs, ou plutôt ce qu'elle nous a fait perdre.

J. QUERCYTAÏN.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 3 novembre 1892

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur les propositions de MM. Brousse et Dron, ayant pour but d'interdire le travail industriel aux accouchées pendant un certain délai et de les indemniser du chômage forcé.

MM. Deniau et Castelin développent l'amendement qu'ils avaient présenté à la précédente séance dans le but d'étendre le bénéfice de la loi aux femmes employées aux travaux agricoles.

Au nom de la commission, M. Dron, rapporteur, déclare repousser l'amendement.

L'amendement de MM. Castelin et Deniau est mis aux voix et adopté.

L'article 2 du projet de la commission fixe à la moitié du chiffre du salaire celui de l'indemnité quotidienne à attribuer pendant quatre semaines aux accouchées.

veau dans la rivière. Il tressaillit ; c'était encore la figure efflanquée de tout à l'heure...

Il se mit à considérer l'image plus attentivement, et finit par reconnaître un casque et des housseaux de la même forme que les siens.

— Ah ! lieber Gott ! fit-il avec effroi, c'èdre pieu moi !

Il examina alors sa propre personne dans tous ses détails, sa terreur le long du chemin l'ayant empêché de le faire.

Il ne voulut pas reconnaître d'abord ces bras décharnés, ces tibias sans forme, ce ventre fondu. Mais il fut bien forcé de reconnaître enfin sa déplorable identité. Sa colère fut grande.

— Ah ? queux de Safoyards ! s'écria-t-il en se retournant vers le Piémont et en montrant le poing. Voilà ce que vos avres fait d'un si choli homme. Ah ! mein Gott, comme il me faudra mancher et poire maindenant bur raddraper ce que j'avre perdu... Ah ! gognins, vus me bayerez.

Il renouvelait ainsi, à sa manière, le serment d'Annibal.

S'étant remis en selle après avoir mangé une bouchée seulement, il ne fit, pour ainsi dire, qu'une traite jusqu'à la frontière.

Il ne s'arrêta qu'au beau milieu du bourg français de Pont-de-Beauvoisin, devant cette même auberge de l'Ecu de France où, quelques semaines auparavant, il avait passé une si agréable soirée avec son petit Marcel et son ami Gros-Michel.

Il fit retentir la cour de l'hôtellerie de ses jurons, pour réclamer sans tarder un souper pareil à celui d'une soirée si chère à sa mémoire.

M. Lafargue trouve insuffisante cette indemnité.

M. de Mun s'élève contre le principe de l'indemnité à faire payer par l'Etat. Ce qu'il trouverait juste c'est que l'indemnité fût payée par les patrons, soit par les associations syndicales ou les sociétés de secours mutuels.

La commission dit que ce seront les communes, les départements et l'Etat qui payeront les indemnités.

M. Rouvier, ministre des finances. — Si vous voulez que ce soit l'Etat qui paie, il faut lui fournir des ressources.

M. Doumer dit que le rôle du ministre des finances se borne à réclamer les crédits nécessaires, lorsque les lois sont adoptées, pour l'application de celles-ci.

La part contributive de l'Etat serait seulement d'environ cinq millions par an.

Finalement, après un assez long débat, on repousse le chiffre de 3 fr. proposé par M. Lafargue et l'on adopte celui d'un fr. d'indemnité par jour proposé par M. Ménard-Dorian et accepté par la commission.

Comme on ne parvient pas à élucider la question, on renvoie à la commission un amendement de M. de Mun tendant à la création d'une caisse de maternité qui serait alimentée par des allocations patronales et des cotisations ouvrières.

Du même coup, on arrête la discussion qui sera reprise lorsque la commission aura statué.

Les syndicats professionnels

On entame alors en première délibération le projet de loi modifiant la loi de 1884 sur la création des syndicats professionnels.

Il s'agit d'ouvrir ces syndicats aux personnes qui ont cessé d'exercer la profession. Mais dans le projet dont M. Gaillard est rapporteur il n'est question que des ouvriers.

M. de Mun développe un amendement ayant pour but d'accorder la même faculté aux patrons.

SÉNAT

Séance du 3 novembre 1892

On aborde la discussion du projet sur l'armée coloniale.

M. Lourties, rapporteur, rappelle les phases successives subies par un projet qui est de ceux dont l'opinion publique attend la solution avec la plus grande impatience.

Le rapporteur explique ensuite l'état actuel de la question.

Les deux principales propositions de la commission sont le rattachement de l'armée coloniale au ministère de la marine et le recrutement de

— Mais, seigneur capitaine, lui dit l'hôtelier, vous n'avez qu'à entrer dans la salle, vous y retrouverez votre compagnie.

— Ma gombagnie ! s'exclama le reître ! Quelle gombagnie, der Tenfel ?

— Votre compagnie de Savoie.

— Engore les spires et les pourreaux tu Safoyard !... Donner oand Hagel !

Gargantua se précipitait déjà vers l'écurie où l'on venait de conduire sa mule, pour mettre une nouvelle distance entre lui et ses persécuteurs, lorsque deux voix frappèrent agréablement ses oreilles.

— Capitaine ! capitaine, venez donc ; le souper vous attend.

Fût-ce la vue de Marcel et du père d'Auvergne qui remplit le cœur du reître de la plus douce joie, ou bien le sens délectable de ces paroles de bienvenue ?

Le fait est que Gargantua s'arracha presque aussitôt des bras de ses amis, pour ne faire qu'un bond jusqu'à la table chargée de mets fumants et d'un broc rempli jusqu'aux bords.

Il mangea le souper presque à lui seul. Si habitués qu'ils fussent au monstrueux appétit du reître, ses compagnons se regardaient stupéfaits.

Le lendemain, on se remit en marche.

L'officier des gardes franchit de nouveau le mont Cenis et regagna Turin promptement.

Dans l'osteria en face de l'hôtel de l'envoyé français, il trouva Laffin et son secrétaire Renazé qui l'attendaient.

— En route, monsieur de la Noce ! cria-t-il au gentilhomme repentant. Voici le pardon royal.

l'armée coloniale par la voie des engagements et rengagements.

En votant le projet, dit-il, on fera œuvre utile pour le pays.

M. Isaac expose quel est à ses yeux le meilleur mode pour constituer l'armée coloniale. Selon lui, elle ne peut être, vu son but, rattachée au ministère de la guerre ; elle doit être au ministère de la marine.

Le rattachement à la guerre ne pourrait créer que confusion et erreur.

Il faut, en outre, s'occuper du mode de recrutement. Le système unique des rengagements est mauvais. Il n'aboutira qu'à la création d'une armée de mercenaires. On peut accepter les rengagements, mais il faut réserver la soupape de sûreté du tirage au sort. Pour ce qui est de l'incorporation des contingents français des colonies, il n'est pas possible que seuls ils soient réservés aux garnisons lointaines et malsaines.

Tous les députés des colonies réprouvent ce système inique.

M. Isaac, estimant donc que le système prévu par la loi de 1889 est préférable, avec quelques modifications qui peuvent être faites par décrets, dépose une motion préjudicielle ainsi conçue :

Le Sénat invite le gouvernement à appliquer aux colonies la loi de 1889 par voie de décrets.

INFORMATIONS

AU DAHOMEY

Les Dahoméens, d'après les renseignements donnés par le colonel Dodds, disposaient, dans les dernières affaires, de quatre mitrailleuses, que le tir de nos canons a pu démonter.

Parmi les dix tués, il y a deux officiers, dont les noms seront communiqués lorsque le ministre de la marine aura prévenu la famille.

Le *Mytho*, ayant des renforts pour le Dahomey, est reparti mardi soir de Dakar pour Kotonou. On dit que, parmi les blessés, se trouverait le capitaine Crémieux-Foa.

Paris, 3 novembre.

Une dépêche du colonel Dodds a été apportée, hier, à la côte, par le convoi qui a conduit, à Porto-Novo, les 78 blessés des derniers combats.

La colonne expéditionnaire n'est plus qu'à quelques kilomètres de Kana. Pour arriver à la ville sainte, elle devra encore passer un petit affluent du Koto.

La reprise des hostilités n'aura pas lieu avant

— Vous l'avez obtenu, mon cher monsieur de Fontaine.

— Le roi n'était point revenu de son voyage dans les provinces de l'ouest, quand je suis arrivé au Louvre. Je dus patienter quelques jours. Enfin il revint du Poitou...

— Il y avait déjà de l'émotion dans cette province : le duc de Savoie en parlait hier avec joie.

— Sa joie sera de courte durée. La présence du roi a mis fin à ce commencement de sédition.

« Les impôts que je lève, a dit Sa Majesté (il s'agissait du sou par livre sur toutes les denrées des villes closes), ne sont point pour enrichir mes ministres et mes favoris, comme a fait mon prédécesseur, mais pour supporter les charges nécessaires de l'Etat. Si mon domaine eût été suffisant pour cela, je n'eusse rien voulu prendre dans la bourse de mes sujets ; mais puisque j'y emploie le mien tout le premier, en vendant les terres de mon patrimoine, il est bien juste que vous y contribuiez du vôtre. Je désire avec passion le soulagement de mon peuple, et ce n'est plus pour bâtir des citadelles dans nos villes, comme on l'a dit, que j'ai besoin de subsides, mais pour d'autres desseins plus grands et plus élevés dont vous connaîtrez un jour les effets. Pour moi, les meilleures citadelles sont dans le cœur de mes sujets. »

— Et nous partons pour Paris, monsieur de Fontaine ?

— Immédiatement. Le roi vous attend avec impatience au château de Fontainebleau.

Marcel et ses compagnons ne se donnèrent le temps que de prendre un léger repas pendant lequel Laffin et Renazé firent s'aller leurs chevaux.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 92

UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

DEUXIÈME PARTIE

Les grands conspirateurs

VII

ENTRE VIEILLES CONNAISSANCES

VIII

FUITE ET POURSUITE, BALLES ET BOULETS

Après un jour de voyage, Gargantua arriva à Aiguebelle où il fit un temps d'arrêt et songea à se reconforter à l'aise.

La rivière d'Arc, limpide et pure comme un miroir, coulait devant le cabaret. Comme il menait sa mule à l'écurie, le hasard voulut qu'il jetât les yeux sur l'onde cristalline.

Il y vit une image qui le remplit de terreur. Il se retourna se croyant espionné, mais il n'y avait personne.

— Diens ! fit-il, c'èdre drôle... Burdant ch'afre aherçu dans ce bach (ruisseau) une grande esgriffe... Mein Gott, gu'il était laid !... maicre comme un hareng.

Le naïf Gargantua se pencha et regarda de nou-

le 7 ou le 8, la colonne restant sur la défensive en attendant que les 300 hommes qui ont conduit à Porto-Novo les blessés soient de retour.

Il n'est pas probable que de prochaines nouvelles arrivent avant le 11 novembre.

Au Tonkin

La bande de Qui vient d'éprouver un échec sérieux.

Prise entre plusieurs détachements de gardes civils et de partisans, le frère de Qui, Thanh-Huê, qui commandait la bande, a été tué. Sa tête a été rapportée à Hai-Duong, ainsi que celle d'un maire. De nombreux pirates ont été tués et noyés au passage de l'arroyo de Tuy.

La bande a été poursuivie jusqu'à Cao-Lam, et ses débris se sont réfugiés vers le canal.

* * *

Cinquante gardes civils du poste de Robinson et les troupes du poste de Bac-Lé ont pris part à une expédition commune le 13 octobre.

Les pirates ont été chassés de leurs repaires.

Le garde principal Massebœuf, qui commandait le détachement, n'a pu faire sa jonction à cause des difficultés du terrain, mais il est parvenu à mettre en déroute un assez fort parti de Chinois qui avait été repoussé par le capitaine André.

Nous n'avons subi aucune perte.

* * *

Le 13 courant, à Loakay, le nouveau mandarin militaire qui remplace dans le commandement militaire des forces chinoises, Son-Phong, le général dont nous n'avons jamais eu qu'à nous plaindre, est venu, escorté de ses officiers, faire visite aux autorités françaises à Loakay. Il a été reçu à la résidence, où l'on a bu quelques coupes de champagne.

Le lendemain, le commandant, les officiers et le personnel civil de Loakay sont allés rendre au général chinois sa visite de la veille et ont été reçus avec la plus affable courtoisie.

* * *

Le capitaine Dagneaux avec 150 fusils a attaqué le 21 septembre au matin une bande de 60 Chinois dans la forêt près de Tan-Dieu.

Le capitaine s'est emparé des approvisionnements, il a détruit le repaire des pirates qui pouvait contenir 100 hommes. Les pertes de l'ennemi sont inconnues; de notre côté, nous n'en avons eu aucune.

* * *

Le 21 septembre, à Hanoi, le lieutenant Pelletier, de l'infanterie de marine, apercevant sur la terrasse du Grand-Hôtel M. Levasseur, directeur de l'Indépendance tonkinoise, lui demanda s'il était l'auteur d'un article paru dans ce journal et dans lequel l'armée, les généraux et les officiers de la guerre étaient placés au-dessus de l'infanterie de marine.

M. Levasseur répondit qu'il prenait toute la responsabilité de l'article en question, ajoutant qu'il l'avait extrait d'un livre paru en librairie. Le lieutenant invectiva alors M. Levasseur et de la main il lui effleura la joue; le chapeau de M. Levasseur tomba dans la poussière et une rixe allait s'engager quand plusieurs amis s'interposèrent. Le soir même il y avait fête au palais du gouverneur à l'occasion du 22 septembre. A l'entrée de M. Levasseur, tous les officiers de l'infanterie de marine quittèrent le salon.

Dans le jardin du gouvernement un groupe

d'officiers causait quand une personne, accompagnant un colon, M. Dufour, cria: « Vive Levasseur! » A ces mots un officier se détacha du groupe et souffleta M. Dufour. Ces incidents ont causé une grande émotion à Hanoi.

Manifestation russophile

Une ovation a été faite, mercredi soir, à Brest, aux officiers russes qui assistaient à la représentation du théâtre. Les cris de: Vive la France! Vive la Russie! ont été poussés. On a joué l'hymne russe et la *Marseillaise*.

Les marins allemands

Les journaux suédois ainsi que *Weser Zeitung*, dénoncent à l'indignation publique la conduite des officiers de la frégate de guerre allemande *Gneisenau* qui, après une collision avec le bateau suédois *Sigrid Elisabeth*, refusèrent de lui porter secours. Pendant toute la nuit l'équipage du bateau suédois fit des signaux d'alarme désespérés. La frégate allemande croisa autour du bateau en détresse sans lui venir en aide. Lorsque les malheureux matelots suédois, près de couler, hissèrent le pavillon national, la frégate allemande, comme par ironie, arbora les couleurs allemandes. Heureusement qu'une barque de pêche anglaise survint à temps pour recueillir les naufragés à bout de forces.

Emeutes à Berlin

Berlin, 3 novembre.

La population de Berlin, qui organisa l'émeute du mois de février, recommence à s'agiter.

Les journaux racontent que, dans le faubourg de Rixdorf, pendant un incendie, malgré les efforts des pompiers et des agents, des bandes d'individus sans aveu pillèrent une maison dans laquelle un incendie venait de se déclarer.

Hier, au moment où les recrues arrivaient à la caserne de la place de l'Empereur-François, la foule insulta les agents de police et leur jeta des pierres. La foule devenant de plus en plus agressive, les agents, débordés, réclamèrent des renforts et rencontrèrent une telle résistance, qu'ils durent dégainer et charger. Un agent, qui se trouvait seul au milieu des manifestants, a été grièvement blessé et jeté par-dessus le pont du canal. Il a été heureusement sauvé par des bateliers. Il a fallu l'intervention des agents de police à cheval pour rétablir l'ordre.

L'Affaire Francis

D'après une dépêche de Londres au *XIX^e Siècle*, le gouvernement de la reine opposerait un refus à la demande d'extradition, formulée au nom du gouvernement français, de l'anarchiste François dit Francis.

A Carmaux

Paris, 3 novembre.

La nouvelle de la reprise du travail à Carmaux, est parvenue à Paris ce matin, à 9 heures. Le garde des sceaux a aussitôt télégraphié au procureur de la République à Albi, pour l'inviter à mettre immédiatement en liberté tous les ouvriers condamnés à l'occasion de la grève de Carmaux.

Le ministre de la justice a prévenu en même temps le procureur général de Toulouse, qu'il avait notifié directement le décret de grâce au procureur de la République d'Albi, afin que l'élargissement des détenus pût avoir lieu sans retard.

— Le père Daubigny se remet-il de ses blessures ?

— Trop... pour mon malheur.

— Que voulez-vous dire !

Frère Gilles serra les poings et baissa les yeux en murmurant :

— Cet homme est le génie incarné de l'enfer.

— Vous crâtes un moment l'avoir renvoyé dans sa demeure éternelle !

— Plût au ciel que j'eusse réussi ! La même occasion ne se représentera peut-être jamais et je n'aurai sans doute plus le même courage.

Le familier de Daubigny ne prononça ces dernières paroles qu'à voix basse et en tremblant.

— Il ne vous soupçonne toujours pas ! demanda Marcel.

— Seule, mère Béatrice sait que c'est moi.

— Et aujourd'hui vous paraissez trembler rien qu'en pensant à lui.

— Il me domine et me fascine.

— Ne pouvez-vous secouer un pareil joug, vous soustraire à une telle influence ?

— Je ne le puis, dit frère Gilles d'une voix éteinte. Il m'a jeté comme un sort... Ah ! j'ai peur.

— Peur de quoi ?..

— De l'avenir.

A ces mots, sans plus regarder celui qu'il savait être son fils, l'ancien ligueur, devenu l'affidé et l'aveugle instrument des jésuites, se couvrit le visage des deux mains et sortit de l'osteria à pas précipités.

— Singulier homme, dit Marcel. On dirait que le bien et le mal se disputent son âme ; y a-t-il donc un bon et un mauvais génie qui président à

Carmaux, 4 novembre.

L'arrivée des mineurs grâciés a donné lieu à une grande manifestation. La foule, chantant la *Carmagnole*, s'est formée en cortège et les a accompagnés, Baudin, Duc-Quercy et Thivrier en tête, à la chambre syndicale.

Des bouquets ont été offerts aux grâciés.

La foule était si considérable que la réunion a été renvoyée à demain et la séance a été levée aux cris de : « Vive la révolution sociale ! »

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Commission départementale

La commission départementale se réunira le mercredi, 30 courant, à 2 heures, à la Préfecture.

Exposition de Montauban

Voici les noms de nos compatriotes qui ont obtenu des récompenses à l'Exposition de Montauban :

Diplôme d'honneur (hors concours, membre du jury). — Senil et Cie, de Castelranc.

Diplôme d'honneur. — P. Lamoure, de Praysac.

Médaille d'or. — Ch. Desprats, de Cahors ; Loubeyre, de Cahors ; Valdigué, de Cahors.

Exposition de Chrysanthèmes

Notre compatriote, M. de Cardailhac, vient d'obtenir une médaille d'argent, grand module, à l'exposition de Chrysanthèmes de Bordeaux.

M. le docteur Aymard

Nous lisons dans le *Petit Calaisien* :

M. le docteur Aymard, délégué du ministre de l'intérieur, a visité le 25 octobre les logements de Calais, habités par les personnes qui, ces jours derniers, ont été atteintes du choléra.

Le docteur a constaté l'état de saleté et d'insalubrité de ces logements et prescrit certaines précautions hygiéniques.

Il s'est ensuite rendu aux Barraques, où de nombreux cas avaient été signalés.

Après son inspection, M. le docteur Aymard est revenu à Calais où il a pris le train pour Boulogne et aller au Portel.

M. le docteur Aymard est revenu mercredi à Calais. Il a ramené avec lui l'équipe à désinfection, qui, ces temps derniers, a fonctionné au Portel, où maintenant l'épidémie semble avoir cessé de régner.

Et maintenant que le service sanitaire de notre ville va fonctionner sous sa haute direction — comme nous en manifestons le désir — nous n'avons plus tant à redouter de l'apathie et de l'insouciance coupable des étranges administrateurs.

Mercredi, vers 5 heures, M. le docteur Aymard arrivait en voiture de place au Portel, venant de Calais, et descendait à la mairie des Barraques.

Là, après avoir conféré assez longuement avec M. Hochard, il commençait par ordonner, le licenciement des écoles de la commune.

Ce premier point réglé, M. le docteur Aymard a rendu visite aux différents malades; pour tous il a eu un mot d'encouragement et d'espoir.

certaines destinées.

— Cet homme, intervint gravement l'ancien père de Pailhat, a peut-être un horrible passé et de grandes fautes à expier. Les fautes de son âme, jetée par le fanatisme hors de la voie du Seigneur, le placent sans force sous une influence mauvaise.

Puis il ajouta mentalement :

— Ah ! s'il m'était permis de laisser agir l'autre influence !... Mais non, c'est impossible !

Nos quatre voyageurs quittèrent l'hôtellerie, après avoir examiné chacun ses pistolets, et prirent la route des montagnes.

Rien de suspect ne se montra pourtant à eux jusqu'à Novalèse où ils se mirent à gravir les rampes escarpées.

Trois des chevaux faisaient merveille. Malgré la route déjà parcourue, les nobles bêtes avançaient d'un trac d'entrepas, sans la moindre bronchade. Seul l'alezan brûlé de Renazé choppait à tout moment et battait à la main en baissant et en levant la tête coup sur coup. C'était un vrai terragnol, qui avait peine à lever le devant et allait terre à terre. Souvent il était en arrière.

— Quel ramingue j'ai là ! disait le secrétaire de Laffin, l'éperon n'y fait rien ! Et, voyez un parrard s'il en fut, avec ses pieds tournés en dehors.

— Vous jouez de malheur, maître Renazé, fit observer la Noce. Pour notre fugue d'aujourd'hui surtout, vous aviez besoin de ce vif gris-pomme-lé, auquel vous teniez tant ?

— Ah ! si jamais je rattrape le maraud qui me l'a volé il y a quelques jours dans cette au-

ajoutons pour montrer ce qu'est le docteur Aymard, que, chez la veuve Devot, ému de la misère qui régnait dans cette maison, nous l'avons vu déposer discrètement une pièce sur le coin de la cheminée.

La science et l'humanité vont toujours de compagnie chez les grandes âmes.

Les conscrits de Cahors

Voici la répartition des militaires de la classe 1891 et des ajournés de 1889 et 1890 des deux cantons de Cahors :

1^{er} régiment de pontonniers à Avignon : Balmes René.

2^e régiment de génie à Montpellier : Garrigou Albert.

16^e bataillon d'artillerie de forteresse à Rueil (Seine-et-Oise) : Laucon Jean, Clary Jean.

18^e d'artillerie à Toulouse : Calmon Pierre-Louis, Déjean Louis, Cubayne Pierre, Sourdrille Jean.

23^e d'artillerie à Toulouse : Malaret Antoine, Carrié Noël, Boisse Pierre.

17^e escadron du train des équipages à Montauban : Rossignol Antoine, Cubaynes Antoine, Marcellac Jean.

7^e régiment d'infanterie de marine à Rochefort : Cayrac Omer.

11^e de ligne à Montauban : Boutet Basile, Mercadier Victor, Lacassagne Louis, Bafalie Guillaume, Roufflé Marc, Lagarde Jean-Baptiste, Laitet Adrien, Alaux Antoine, Chaunadas Albert, Albressac Michel, Longpech Célestin, Montet Jules, Alix Henri, Rigal Justin, Ichès François, Lallien Lambert, Valette Jean, Chanot Jean, Besse Victor, Marqués Delphin, Vincent Jean, Delon Antoine, Pezet Léon, Vignals Pierre,

17^e section d'administration à Toulouse : Cluzel Jean, Conquet Jean.

10^e de ligne à Auxonne (Côte d'Or) : Dablanc Marcelin, Ausset Jean, Soumillat Léopold, Carrières Pierre.

28^e régiment de dragons à Montauban : Pa-raire Jean, Crayssac Alain, Calmels Michel.

9^e régiment de chasseurs à cheval à Auch : Grèzes Louis, Laporte Louis.

7^e de ligne à Cahors : Ayot Jean, Barthes Jean, Vayssières Pierre, Rouquié Thimothée, Casimir Jean, Contival Henri, Miquel Charles, Pélaprat Antoine, Constans Pierre, Lozza André, Molinié Germain, Sabant Jean, David Jean, Riols Julien, Yon Henri, Séval Bernard, Raynal Pierre, Carriol Joseph, Nègre Julien, Cubaynes Antoine.

Règlement de la pêche

M. le préfet du Lot a pris l'arrêté suivant :

Art. 1^{er}. — La quatrième période d'interdiction de la pêche, dite du printemps, du Lundi qui suit le 15 avril inclusivement au dimanche qui suit le 15 juin exclusivement, est prolongée, pour l'année 1893, jusqu'au 30 juin inclusivement sur la rivière du Lot. Est excepté de cette prolongation de la période d'interdiction, la pêche à la ligne flottante.

Art. 2. — Il est défendu, sous les peines portées à l'article 31 de la loi du 15 avril 1829, d'appâter les hameçons, nasses, filets et autres engins de pêche avec d'autres poissons que des goujons, loches, vérons, ablettes et autres petites espèces non désignées à l'article 8 du décret du 10 août 1875. On pourra aussi faire usage de crabes et petits crustacés autres que les écrevisses.

berge devant Turin, où nous déjeunions, je lui en devantur, je le jure.

— A moins qu'il ne soit plus fort que vous.

— Un si bel animal, je l'avais acheté la veille de notre départ de Paris, sur le marché aux chevaux de Tournelles, et payé en beaux doubles ducats d'Espagne à deux têtes, baillés par qui vous savez, monsieur de Laffin.

— Ne parlons plus de cela, maître Renazé, dit vivement le gentilhomme. Cet or là brûle les mains.

Durant la première heure de la montée, tout alla bien.

Mais la voie devient difficile quand on approche des chaumines de Ferrières, site effondré par les ravines et hérissé de rochers à pic. Un torrent roule, à grand bruit, des cailloux au travers d'une vallée stérile et resserrée de tous côtés.

Une gorge profonde, que masquaient de noirs sapins, à la droite de nos cavaliers, attira tout à coup l'attention de Marcel, dont l'œil scrutateur avait vu reluire quelque chose au fond des arbres.

— Voilà une embuscade, fit observer l'officier des gardes, où je ne m'y connais guère.

— Oserait-on tirer sur vous, dit Michel.

— Je ne le pense pas, répondit Laffin. Tant que la guerre n'est pas déclarée, le prudent Savoyard se gardera bien de tenter quelque chose contre un envoyé du roi de France... Et puis, voyez, nous avons passé les sapins.

— C'est qu'on veut nous couper le chemin de retour, répliqua Marcel. Le véritable piège est plus loin.

(A suivre).

Art. 3. — Les dispositions du présent arrêté, approuvées le 24 octobre 1892 par M. le ministre des travaux publics, seront exécutoires pour l'année 1893.

Le tir de combat

Dans le but d'exercer les troupes d'infanterie aux tirs de guerre à grande distance, le ministre de la guerre a établi, entre les divers corps d'infanterie, un roulement leur permettant d'exécuter ces tirs tous les deux ans.

En 1893, après l'instruction des recrues et l'exécution des tirs d'instruction, 80 régiments d'infanterie et les 30 bataillons de chasseurs à pied (comportant un effectif d'environ 4,880 officiers et 145,000 hommes de troupe) prendront part à ces manœuvres spéciales.

La fermeture des gares de petite vitesse

Le Ministre des travaux publics vient d'inviter les compagnies de chemins de fer à étudier la question de la fermeture complète des gares de petite vitesse, les dimanches et jours de fête.

Un arrêté ministériel, en date du 9 mai 1891, avait prescrit la fermeture des gares de marchandises, à partir de dix heures du matin, les dimanches et jours de fête. Mais cette mesure ne paraît pas avoir sensiblement augmenté les heures de repos accordées aux agents des Compagnies et M. Viette désire la compléter.

Aviron Cadurcien

MM. les membres de l'Avion Cadurcien, sont instamment priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu le lundi sept novembre courant à 8 heures 1/2 du soir, au siège de la Société.

Ordre du jour :

- 1° Présentation de nouveaux membres.
- 2° Paiement des cotisations.
- 3° Proposition de M. Couderc concernant l'augmentation des cotisations à partir du 1^{er} janvier prochain.
- 4° Questions diverses.

Veloce-Sport Cadurcien

MM. les membres du V.-S. C. sont instamment priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu samedi 5 novembre courant à 8 h. 1/2 du soir, au siège de la société (Café Tivoli).

Ordre du jour :

- 1° Compte-rendu du championnat.
- 2° Paiement des cotisations.
- 3° Questions diverses.

Contravention

Procès-verbal a été dressé contre le nommé Vincent, et sa femme Martin Marie, demeurant rue Mascouton, n° 41, pour violences légères sur la personne de son frère et tapage injurieux sur la voie publique.

Foire du 3 novembre

La foire du 3 novembre a été assez importante. Les divers marchés étaient bien garnis.

Bœufs ou vaches amenés 400 environ. Les gras ont été vendus de 28 à 32 fr. les 50 kilos. Les attelages aux cours des derniers marchés.

Porcs gras vendus de 36 à 45 fr. les 50 kilos. Les porcelets de 15 à 35 fr. la pièce selon grosseur.

Moutons ou brebis amenés 1100 environ. Ceux destinés à la boucherie se sont vendus de 0,60 à 0,65 le kilo et les brebis pour l'élevage, de 35 à 40 fr. la pièce.

Blé 240 hectolitres, vendus 17 fr. 50 l'hectol.

Maïs 350 hectolitres, vendus 10 fr. l'hect.

Noix 1000 hectolitres, vendus 14 fr. 50 l'hect.

Pommes de terre, 220 hectolitres, prix moyen 3 fr. l'hect.

Glands, 100 hectolitres, vendus 2 fr. l'hect.

Oies grasses 0,70 le 1/2 kilo.

Canards gras de 0,75 à 0,80 le 1/2 kilo.

Oies vivantes de 9 à 10 fr. la paire.

Volailles grasses de 0,60 à 0,65 le 1/2 kilo.

Dindes de 0,50 à 0,55 le 1/2 kilo.

Lapins privés, 0,35 le kilo.

Châtaignes de 5 à 6 fr. les 80 litres.

Pommes 35 hect., vendues de 6 à 7 fr. les 80 lit.

Œufs, 1 fr. la douzaine.

Tribunal correctionnel de Cahors

Audience du 3 novembre 1892

Albert, accusé de vol de récolte a été acquitté.

Fourès Louis-Camille, âgé de 21 ans, accusé de coups et blessures envers Gaubert Edouard, ouvrier terrassier, a été condamné à un mois de prison.

Grolières, né à Cras, accusé d'avoir volé plusieurs hectolitres de noix, a été condamné à 6 jours de prison.

Calmette, chargé de faire la quête pour la célébration de la fête patronale de Calvignac, parti en emportant le montant de la souscription qui s'élevait à 94 fr. 50.

Il a été poursuivi pour détournement et condamné par défaut à 6 jours d'emprisonnement.

Teuillères Camille, Bourrière, Garrigues et Martineau ont été condamnés chacun à 25 fr. d'amende pour délit de chasse.

Germain Jean, de St-Paul-Labouffie pour délit de chasse a été condamné à 100 fr. d'amende, et Vincens pour le même délit à 60 fr.

Roques, accusé d'avoir chassé dans une terre prohibée a été condamné à 16 fr.

Clusel, pour le même motif a été condamné à 16 fr. d'amende.

Bouysson, accusé d'avoir mis 20 0/0 d'eau dans le lait a été condamné à 25 fr. d'amende.

Maria Andral, veuve Rigol, âgée de 67 ans, pour falsification de lait et avoir ajouté 13 0/0 d'eau a été condamnée à 50 fr. d'amende.

Delteil, pour falsification de lait et 10 à 11 0/0 d'eau a été condamné à 25 fr. d'amende.

Lacaze Guillaume, pour ivresse manifeste a été condamné à 2 jours de prison.

Bagat

Lundi soir, à partir d'une heure jusqu'à cinq heures, une pluie diluvienne n'a cessé de tomber à Bagat et dans les environs. A trois heures et demie le ruisseau de Bagat commençait à déborder ; à quatre heures, l'eau recouvrait toute la vallée.

Il n'y a pas une maison dans Bagat qui n'ait un mètre d'eau dans la cave. La maison d'école a particulièrement souffert. Au moment où les eaux atteignaient le seuil de la porte, M. l'instituteur a fait monter ses élèves au premier pour les soustraire à un danger imminent.

Dix minutes après, l'eau montait à la hauteur des croisées et pénétrait par-dessus les accoudoirs.

En une minute, la classe a été remplie d'eau : tables, bancs, livres, cahiers, tout immergeait.

A cinq heures, les eaux ayant baissé à l'extérieur, le sauvetage des enfants a commencé. M. l'instituteur, dans l'eau jusqu'aux genoux, a pris un à un les élèves sur ses épaules et les remettait, 40 mètres plus loin, entre les bras de leurs parents, qui les attendaient.

Dans la campagne, les dégâts sont considérables : terres ensemençées ravinées, murs emportés, ponts démolis, etc., etc. ; détail particulier : une charrette à bœufs qui se trouvait sur la place devant l'école, a été déplacée par le courant.

De mémoire d'homme, on n'avait vu, à Bagat, une pareille inondation.

THÉÂTRE DE CAHORS

Vendredi 11 novembre 1891

Débuts de la troupe de M. J.-P. Guyot

LE

VOYAGE DE SUZETTE

Féerie-Opérette en 5 actes et 11 tableaux

AVEC LE CONCOURS DES CLOWNS

PRICE'S

Créateurs du VOYAGE DE SUZETTE au théâtre de la Gaîté de Paris

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME du 6 NOVEMBRE 1892

de 4 à 5 heures du soir

(Allées Fénélon)

- | | |
|-----------------------|---------|
| Little-March | Dureau. |
| Martha, ouverture | Flotow. |
| L'Estudiantina, valse | Lacome. |
| L'Ombre, fantaisie | Flotow. |
| Sauterelle, polka | José. |

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 29 octobre au 5 novembre 1892

Naissances

Laborie Marcel, Impasse Nadaillac, 2.

Pardes Louise, rue Donzelle, 24.

Mariages

Ithier Louis, musicien au 7^e, et Bergougnot Marie.

Bezons Bernard, terrassier, et Ginière Marie.

Décès

David Françoise, 70 ans, rue Ste-Barbe, 10.

Arnaud Pierre, chaisier, 68 ans (Hospice.)

Pellet Antoine, 36 ans, Bd Gambetta, 125.

FAITS DIVERS

En Algérie

Une dépêche de Philippeville signale plusieurs incendies allumés par les indigènes dans la région de Philippeville et s'étendant de Collo au cap de Fer. 200 hectares de forêts et 1,500 hectares de broussailles sont actuellement brûlés.

Un terrible Barbe-Bleue

Le médecin Thomas Neill, qui vient d'être condamné à mort, a fait l'aveu de ses crimes. Ce terrible Barbe-Bleue a empoisonné, pour le plaisir, vingt-deux femmes au Canada et aux Etats-Unis, de 1874 et 1881, et neuf en Angleterre. Ce monstrueux et cynique personnage est entré dans les plus petits détails. Il a donné les noms et les

dates de la mort de ses victimes et a décrit avec complaisance les phases de leurs agonies.

Thomas Neill restera le type le plus épouvantable de l'aberration criminelle. Il a demandé à ses juges un délai de vingt jours pour rédiger ses notes sur les poisons, qu'il prétend devoir être précieuses pour la science.

PERDU le 2 novembre, SLOFS, chien d'arrêt, blanc et jaune à longs poils, bout de la queue coupé, portant un collier en cuir, avec plaque gravée au nom de M. de Frémont, inspecteur du chemin de fer à Figeac. Récompense à qui le ramènera.

Pilules Suisses !

Le médicament le plus populaire de France.

A VENDRE

MATÉRIEL DE BOULANGERIE

EN TRÈS BON ÉTAT

Facilités pour le paiement

S'adresser au Bureau du Journal

MALADIES DES YEUX

ET DES PAUPIÈRES

Le Docteur LIÉNARD, de la Faculté de Paris, licencié ès-sciences, chirurgien oculiste, sera à Cahors, hôtel des Ambassadeurs, le deuxième dimanche de chaque mois.

Consultations gratuites pour les indigents, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 15 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et 2^e classes sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — ou plus 40 %	

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour cha-

cun de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50.

— Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

DÉPÊCHE

MORT DE M. MASSICAULT

Paris, 5 novembre.

M. Massicault résident de Tunisie, est mort ce matin à trois heures.

REVUE HEBDOMADAIRE

La note dominante de la bourse est l'hésitation. Cependant le marché paraît offrir une résistance sérieuse à toute tentative de réaction un peu accentuée. Il y a depuis quelques temps des allègements de position et il faut espérer que les affaires vont reprendre.

Le 3 0/0 est à 99.05.

Les actions des établissements de crédit ne donnent lieu qu'à un très petit nombre de transactions.

Le Crédit Foncier oscille autour du cours de 1140. A remarquer qu'il est toujours plus cher au comptant qu'à terme, ce qui indique que l'épargne profite des cours pour acheter. La Société Générale est à 485 ; on prévoit le pair à bref délai. Le Crédit Lyonnais se maintient bien à 780.

Les actions des Cirages Français sont à 425. Le cours est peu en rapport avec le dividende.

Nouvelle avance cette semaine des Châlets de commodité à 683.75.

Les obligations de la Cie Nationale d'Electricité ont déjà regagné le coupon détaché le 1^{er} octobre. L'épargne vient de plus en plus à ce titre.

Nos grands chemins sont délaissés. Les Méridionaux Italiens sont à 635. Les obligations de la Compagnie des chemins de fer économiques sont à 432.50. Le Suez est toujours un peu lourd par suite de la moins value des recettes.

Les obligations Jaffa Jérusalem ont un marché actif à 335.

Malgré l'hésitation du marché des fonds étrangers, l'Italien est bien tenu. Cela fait bien augurer de l'avenir.

L'Extérieure est faible par suite des moins values budgétaires et de l'aggravation du change en Espagne.

Vienne pèse sur les fonds ottomans. La hausse paraît vouloir reprendre.

Malgré les attaques de Berlin, les fonds Russes font assez bonne contenance.

Nous avons en son temps donné des renseignements sur le rapport fait à ses mandants par le délégué Lyonnais, M. Coumert au sujet de la mine d'Electra, Comme sanction à son rapport, M. Coumert vient d'envoyer à Lyon des échantillons dont l'authenticité d'envoi exclut toute possibilité de fraude, d'autant plus que pour la majeure partie, l'or de la mine n'est pas visible, malgré sa teneur considérable.

Ces échantillons ont été remis pour être analysés, à divers chimistes, entre autres, à M. le Professeur de la faculté des sciences, chef du Laboratoire de chimie.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 35^e année. — Sommaire du numéro du 5 novembre : Gravures : Beaux-Arts : A l'Opéra, tableau de M. Dabufe fils. — Une vara rota, tableau de M. A. Michelena. — Paris : Le nouvel hôtel des téléphones : Facade sur la rue Gutenberg, — Le Cloître (cour intérieure), — Grand Hall du 1^{er} étage, — Rotonde au coin de la rue du Louvre, — Employées du téléphone. — Les folles à la Salpêtrière. — Un préau. — Types de mendiants. — Egypte : La navigation sur le Nil. — Marine : Le steamer « Louvre », perdu sur la côte de Penmarck. — Portraits : Le caporal Marthe. — Suisse : Galériens établissant une route sous les murs de Fribourg.

Texte : Courrier de Paris, par Pierre Véron ; Variété : Un p'tit sou, par G. Lenôtre. — Théâtres, par H. Lemaire. — Musique, par A. Boissard. — Le nouvel Hôtel des téléphones, par G. Tomel. — Chronique du sport, par Archiduc. — Le caporal Marthe, par H. Mager, etc. — Nouvelle en publication : « L'Incertain », par Pierre Valdagne. — Explication des gravures, Echechs, Rébus, Récitations de la famille, Choses et autres, Bibliographie, etc.

En supplément : Mathilde Laroche, roman de J. Berr de Turquie. — Illustrations de Marold. Le numéro : 50 centimes.

AUX PIANISTES

Nous recommandons à nos lecteurs une nouvelle bibliothèque musicale qui fait fureur en ce moment, *Paris-Piano*. Cette luxueuse publication paraît les 1^{er} et 15 de chaque mois et donne dans chaque numéro deux morceaux de musique inédite pour piano, édités avec grand soin, livrés sous couvertures en couleurs.

Les partitions, de difficulté moyenne, sont écrites spécialement pour *Paris-Piano* par les meilleurs compositeurs du genre, MM. Emile Pessard, Gabriel-Marie, Jules Bordier, Colomer, Frantz Hitz, Luigini, Alexandre Georges, Le Rey, Desormes Sudessi, Courras, Haring, Gay, etc.

En outre chaque fascicule de *Paris-Piano* contient un supplément littéraire dû au grand talent de MM. François Coppée, Jules Claretie, Ludovic Halévy, Jules Sandeau, André Theuriot, Henri Gréville, Jacques Normand, Ernest Legouvé, Guy de Maupassant, Hector Malot, Pierre Véron, des portraits de célébrités, une revue de la musique, du théâtre, de la mode, un courrier mondain, etc.

On peut hardiment prétendre que *Paris-Piano* est le dernier mot du progrès, du luxe et du bon marché en édition musicale. Chaque fascicule de *Paris-Piano* est vendu au prix sans précédent de 1 franc, chez tous les libraires et marchands de musique et contient environ 12 fr. de musique à prix marqués.

Dans le but de faire connaître sa publication et à titre exceptionnel, *Paris-Piano* envoie franco un numéro spécimen, contre 30 centimes en timbres-poste adressés à l'éditeur, M. René Godfroy, 11, rue d'Hauteville, à Paris.

LA POUPEE MODÈLE

Journal des petites filles

PARIS : 7 FRANCS PAR AN. — DÉPARTEMENTS : 9 FRANCS.

La *Poupée modèle*, dirigée avec la moralité dont nous avons fait preuve dans le *Journal des Demoiselles*, est entrée dans sa vingt-deuxième année.

L'éducation de la petite fille par la *Poupée*, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles : pour un prix des plus modiques la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes, instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

En dehors des petits ouvrages et Patrons pour poupée que contient chaque numéro, la *Poupée modèle* envoie également un joujou aisé à construire : Figurines à découper et à habiller, — Cartonnages instructifs, — Musique, — Gravures de Modes d'enfants, — Décors de théâtre, petits Acteurs, — Surprises de toutes sortes, etc., etc.

On s'abonne en envoyant, 43, rue Vivienne, un mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, Directeur du journal.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte
Brevet S. G. D. G.
Enclume de Famille
Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le *Protecteur de la Chaussure*, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le *Protecteur*, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. *Lessiveuses Solcil*.

Echarpes pour maires et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

AUDOUARD

Ex-Professeur de

PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES
A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE

Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN DENTISTE

A BRIVE

Se rendra à CAHORS, le 4^{me} mercredi de chaque mois

HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

DENTS & DENTIERS

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire
FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

Santé à tous, Adultes et Enfants

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de santé :

LA REVALESCIERE DU BARRY, de Londres.

Elle guérit les dyspepsies, indigestions, gastrites, gastralgies, constipations, toux, asthme, catarrhe, consommation, dysenterie, glaires, flatulents, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements (même en grossesse), diarrhée, coliques, toutes fièvres, grippe, influenza, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, éruptions, insomnies, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 47 ans de succès. Parmi tant de guérisons éclatantes obtenues depuis bientôt un demi-siècle, citons celles, de : M. le curé Comparet : « Dieu soit béni ! la Revalescière Du Barry a mis fin à mes dix-huit années de souffrance de l'estomac, des nerfs et de faiblesse » ; de M. le curé Boillet : « De trente-six ans d'un asthme étouffant » ; de M^{lle} Gauguelin : « Agée de soixante-treize ans, d'une horrible dyspepsie déjà ancienne » ; chez les religieuses Augustines, à Tours ; la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, Sénateur, M. le professeur Dédé, le professeur Dr. Méd. R. Wurzer, le Dr. Méd. L. Ravard, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas. — M^{me} Isabelle de Thésillat, écrit de Faux-la-Montagne, 7 décembre 1891 : « J'étais très souffrante ; votre Revalescière m'a fait le plus grand bien », etc.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en d'autres traitements et répare les constitutions les plus épuisées. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 50 ; 1/2 kil., 4 fr. 50 ; 1 kil., 7 fr. 75 ; 2 kil. 1/2, 17 fr. 50 ; 6 kil., 40 fr., soit environ 20 cent. le repas.

Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE ». Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 50, 4 fr. 50 et 7 fr. 75. Envoi franco contre mandat-poste. — DU BARRY ET C^{ie}. (limited), 8, rue de Castiglione, à Paris. Dépôt à Cahors, Vinel, droguiste.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom



Agents régionaux pour la vente exclusive au commerce de gros : MM. A. MITTEAU et fils, à Périgueux.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'HIVER (15 octobre 1892)

De Paris à Toulouse

	17	5	21	35	1125
	OMNIBUS 1 ^e , 2 ^e , 3 ^e classes	EXPRESS 1 ^e , 2 ^e , 3 ^e classes	EXPRESS 1 ^{re} classe	OMNIBUS 1 ^e , 2 ^e , 3 ^e classes	OMNIBUS
PARIS.....	départ. 3 ^h soir	6 ^h mat	8 ^h soir	11 35s.	—
BRIVE.....	6 38	6 21 ^{1/2}	5 21 ^{1/2}	12 42 ^{1/2}	7 ^h 5 soir
	6 50	6 46	5 26 ^{1/2}	1 10	8 3
SOULLAC.....	7 48	7 27	6 7	2 14	8 11
	7 53	7 30	6 10	2 21	8 18
CAZOULÈS.....	8 »	—	—	2 22	8 21
	8 2	—	—	2 35	8 34
Lamothe-Fénelon.....	8 15	—	—	2 45	8 44
Nozac.....	8 25	—	—	3 »	8 58
GOURDON.....	8 39	8 »	6 38	3 10	9 8
Saint-Clair.....	8 49	—	—	3 22	9 20
Dégagnac.....	9 1	—	—	3 33	9 31
Thédirac-Peyrilles.....	9 12	—	—	3 45	9 43
Saint-Denis-Catus.....	9 23	—	—	3 54	9 52
Espère.....	9 32	—	—	4 5	10 3 soir
CAHORS.....	9 43	8 41	7 19	4 20	10 30
	9 58	8 47	7 24	4 31	7 45
Sept-Ponts.....	10 8	—	—	4 47	8 »
Cieuras.....	10 22	—	—	4 56	8 9
Labbenque.....	10 29	—	—	5 31	8 45
Caussade.....	11 2	9 31	8 6	6 11	9 28
	11 37	9 58	8 32	6 25	—
MONTAUBAN..	12 2	10 23	8 40	7 55	—
	12 37	11 10s.	9 29	—	—
TOULOUSE.....	1 32s.	—	—	—	—

De Toulouse à Paris

	16	1140	26	1126	1136	40
	EXPRESS 1 ^{re} classe	OMNIBUS	EXPRESS 1 ^e , 2 ^e , 3 ^e classes	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS
TOULOUSE.....	départ. 2 ^h 25 ^{1/2} soir	—	6 ^h 15 ^{1/2} soir	—	9 ^h 25 ^{1/2} mat	6 ^h 6 ^{1/2} mat
MONTAUBAN..	3 14	—	7 15	—	10 30	7 13
	3 24	4 15 ^{1/2}	7 30	—	10 50	7 30
Caussade.....	3 49	5 »	7 58	—	11 31	8 11
	—	5 47	—	—	12 13 ^{1/2}	8 54
Cieuras.....	—	5 56	—	—	12 21 ^{1/2}	9 2
Sept-Ponts.....	—	6 8	—	—	12 33	9 14
CAHORS.....	4 32	6 16	8 46	—	12 41	9 22
	4 38	6 30	8 54	6 5	—	9 30
Espère.....	—	6 45	—	6 20	—	9 44
Saint-Denis-Catus.....	—	6 59	—	6 33	—	9 57
Thédirac-Peyrilles.....	—	7 14	—	6 48	—	10 11
Dégagnac.....	—	7 23	—	6 57	—	10 20
Saint-Clair.....	—	7 33	—	7 6	—	10 29
GOURDON.....	5 23	7 49	9 43	7 23	—	10 43
Nozac.....	—	7 58	—	7 32	—	10 52
Lamothe-Fénelon.....	—	8 7	—	7 42	—	11 1
CAZOULÈS....	arrivée. 8 16	—	7 52	—	—	11 10
	départ. 8 18	—	7 54	—	—	11 12
SOULLAC.....	arrivée. 5 47	8 25	10 7	8 2	—	11 19
	départ. 5 50	8 31	10 11	8 9	—	11 25
BRIVE.....	arrivée. 6 32	9 37s.	10 55	9 17m.	—	12 27
	départ. 7 »	—	11 5	—	—	12 49
PARIS.....	arrivée. 4 37 ^{1/2} mat	—	10 24 ^m	—	—	11 38 ^{1/2} mat

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus.	Poste.	Omnibus
CAHORS. — D.	6 h 40	12 h 50	6 h 39
Mercuès.....	6 54	1 4	6 53
Arrêt Douelle	6 58	»	6 57
Parnac.....	7 5	1 15	7 5
Luzac.....	7 11	1 22	7 11
Castelfranc.....	7 24	1 35	7 23
Arrêt Prayssac	7 27	»	7 29
Puy-l'Évêque.....	7 36	1 46	7 34
Duravel.....	7 43	1 54	7 41
Soturac-Touzac	7 51	2 3	7 49
Fumel.....	8 »	2 13	7 58
LIBOS. — A.	8 6	2 19	8 4
BORDEAUX.....	3 51	8 11 m	4 45
PARIS. — Ar.	11 38	4 28 s.	10 24

De LIBOS à CAHORS

	Poste.	Omnibus.	Omnibus
PARIS. — D.	5 h 30	14 h 35	7 h 40
— Express.	7 40	»	»
BORDEAUX..	»	6 10	3 34
LIBOS. — D.	8 29	3 30	9 5
Fumel.....	8 53	3 57	9 11
Soturac-Touzac	8 45	3 49	9 21
Duravel.....	8 52	3 58	9 28
Puy-l'Évêque..	8 59	4 7	9 35
Arrêt Prayssac	9 6	»	9 42
Castelfranc..	9 11	4 23	9 48
Luzac.....	9 22	4 36	9 58
Parnac.....	9 31	4 46	10 6
ARRÊT DOUELLE	9 36	»	10 11
Mercuès.....	9 41	4 57	10 16
CAHORS. — A.	9 53	5 15	10 32

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus
CAHORS. — D.	7 h 45	11 h 40	5 h 23
Cabessut, halte	7 54	11 51	5 32
Arcambal.....	8 4	12 5	5 42
Vers.....	8 12	12 17	5 50
Saint-Géry.....	8 20	12 29	5 57
Conduché.....	8 32	12 47	6 9
St-Cirq, halte.	8 38	12 56	6 15
St-Martin-Lab.	8 48	1 10	6 24
Calvignac, hal.	8 55	1 19	6 31
Cajarc.....	9 8	1 40	6 44
Monbrun, hal.	9 18	1 54	6 54
Touzac.....	9 27	2 7	7 3
Lamadolaine..	9 39	2 23	7 15
CAPDENAC. A.	9 51	2 40	7 27

De CAPDENAC à CAHORS

	Omnibus	Omnibus.	Omnibus
CAPDENAC. D.	7 47	11 h 30	5 h 23
Lamadolaine..	7 59	11 54	5 34
Touzac.....	8 10	12 9	5 46
Monbrun, hal.	8 18	12 21	5 54
Cajarc.....	8 30	12 39	6 5
Calvignac, hal.	8 40	12 53	6 15
St-Martin-Lab.	8 49	1 8	6 25
St-Cirq, halte.	8 57	1 19	6 33
Conduché.....	9 5	1 28	6 39
Saint-Géry.....	9 18	1 41	6 53
Vers.....	9 23	1 59	6 58
Arcambal.....	9 31	2 11	7 6
Cabessut, halte.	9 41	2 25	7 16
CAHORS. — A.	9 49	2 34	7 24

VIN de VIAL

TONIQUE ANALEPTIQUE RECONSTITUANT

AU QUINA
SUC DE VIANDE
PHOSPHATE de CHAUX

Le Tonique le plus énergique que doivent employer les Convalescents, les Vieillards, les Femmes et les Enfants débiles et toutes les Personnes délicates.

Composé des substances absolument indispensables à la formation et au développement de la chair musculaire et des Systèmes nerveux et osseux.

Le VIN de VIAL est l'heureuse association des médicaments les plus actifs pour combattre l'Anémie, la Chlorose, la Phthisie, la Dyspepsie, les Gastrites, les Diarrhées atoniques, l'Age critique, l'Étiollement, les longues Convalescences. En un mot, tous ces états de langueur, d'amalgrissement, d'épuisement nerveux auxquels les tempéraments sont de nos jours trop fatalement prédisposés.

LYON — Pharmacie J. VIAL, rue de Bourbon, 14 — LYON

Dépôt dans les principales pharmacies.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.